

QUELQUES CHIFFRES

Les accidents de la route sont la **1^{re}** cause de mortalité chez les 18-24 ans.



Dans **1/4** des cas, une alcoolémie excessive en est la cause.



Un conducteur novice a **4 fois** plus de risques d'être impliqué dans un accident mortel.

50% des personnes tuées lorsqu'un conducteur novice est impliqué dans un accident mortel sont des 18-24 ans.



85% des personnes tuées dans un accident avec un conducteur alcoolisé sont soit le conducteur lui-même soit un passager du véhicule.



La nuit, **1** accident mortel sur **2** est causé par l'alcool.

Les week-ends, les **2** tiers des accidents mortels impliquent un conducteur alcoolisé âgé de 18 à 24 ans.



Les lieux d'alcoolisation précédant un accident mortel sont majoritairement le domicile ou chez des amis.

AUTRES THÈMES PROPOSÉS PAR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Intervention en classe sur la circulation à vélo aux abords de l'établissement



Atelier de sensibilisation aux risques de la conduite «deux-roues motorisés»

Intervention en classe sur l'usage du téléphone au volant



Préfecture de la Vienne
Coordination départementale
sécurité routière
Tél. : 05 49 47 25 16
pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

sam
on le
CHOISIT
avant
de **SORTIR**

Atelier de sensibilisation
aux risques de l'alcool
au volant

Pour élèves de la 3^e à la Terminale

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



Mis en place par la Coordination sécurité routière de la Préfecture de la Vienne, cet atelier s'adresse aux collégiens en âge de commencer l'apprentissage anticipé de la conduite ou lycéens souhaitant obtenir un permis de conduire.

D'une durée de 50 minutes, variable en fonction des contraintes de l'établissement, il s'intègre facilement dans l'emploi du temps.

Dans le cadre d'une information élargie, l'atelier s'adresse également aux parents d'élèves (associations ou individuels) invités par les chefs d'établissement. En revanche, bien que la présence d'enseignants soit obligatoire, ceux-ci ne doivent pas intervenir de façon à laisser la libre parole aux jeunes.

Animé par un intervenant départemental de sécurité routière, l'atelier encourage l'expression du public et les interactions avec des questions pour susciter son implication. L'intervenant recueille les témoignages et les idées reçues pour pouvoir rebondir et clarifier.

DÉROULÉ

Introduction

Présentation de l'intervenant
Objectifs de l'atelier
Politique de prévention de l'État
L'accidentalité chez les conducteurs alcoolisés

Projection vidéo : film introductif

Échanges avec les élèves sur le film
Circonstances de l'accident

Les effets physiologiques de l'alcool :

Projection de vidéo : émission « C'est pas sorcier »
Animation : simulation d'alcoolémie

C'est quoi trop d'alcool : démonstration

Rappel sur la réglementation jeunes conducteurs
Animation « doses maisons / doses bar »

Comment l'alcool s'élimine :


Projection de vidéo : émission « C'est pas sorcier »
Idées fausses

Conséquences d'un accident : drame de la route


Projection de vidéo : témoignage de jeune accidenté
Conséquences juridiques et indemnisation des victimes

Conclusion : que faire pour empêcher un ami alcoolisé de prendre la route ?

Expression libre
Projection de vidéos : « Sam »




Organiser les animations par petits groupes est essentiel afin de captiver les jeunes, pour lesquels alcool et fête sont souvent indissociables.



Avec le témoignage vidéo d'un jeune accidenté, les élèves découvrent ce que peut-être la vie après un accident grave.

Ce témoignage amène à échanger sur les autres conséquences (pénales, assurance, indemnisation des victimes).



L'animation « doses bar / doses maison » vise à sensibiliser les jeunes sur la différence entre une consommation d'alcool chez soi et celle dans un bar avec des dosages réglementés.

Ces dosages sont la base de calcul du nombre de verres qu'il est possible de consommer en restant dans la limite de la légalité.